

Résolution de l'assemblée du personnel de l'Université de Lausanne (UNIL) du 9 février 2023

* * * * *

L'assemblée constate qu'à ce jour le Conseil d'État n'est toujours pas revenu sur sa décision d'indexer les salaires de 1,4% pour le secteur public et parapublic au 1^{er} janvier 2023. Ce taux représente une baisse importante de nos salaires réels.

Une telle perte salariale est inacceptable pour l'ensemble du personnel. Elle pèse d'autant plus fortement sur les salarié.e.s des classes les plus basses de la grille.

L'assemblée du personnel de l'UNIL demande au Conseil d'État l'ouverture immédiate de négociations avec les syndicats et organisations du personnel, avec comme base une nouvelle proposition d'indexation qui constitue au minimum une nette amélioration de la décision communiquée le 8 décembre dernier.

Constatant que le Conseil d'État n'a toujours pas annoncé une indexation supérieure à 1,4 % des salaires de la fonction publique et parapublique, l'assemblée du personnel de l'UNIL appelle l'ensemble du personnel à se mettre en grève ce 9 février et à participer à la manifestation du même jour.

Elle a pris note de la rencontre qui aura lieu entre le Conseil d'État et les organisations syndicales le 23 février, et appelle tout le personnel de l'UNIL à participer à l'Assemblée générale de la fonction publique le même jour pour prendre connaissance des propositions faites par le Conseil d'État.

Si ces propositions s'avèrent insuffisantes, l'assemblée appelle à une nouvelle journée de mobilisation et de grève le 1^{er} mars.

En outre, l'assemblée réitère ses deux demandes formulées le 31 janvier :

- **remboursement à l'UNIL de la somme engagée pour verser la prime « vie chère » à ses salarié.e.s.**
- **pleine indexation des allocations familiales.**

Résolution adoptée à l'unanimité des personnes présentes.